

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 V 81** Vœu relatif au Centre de Formations Industrielles de Gambetta.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que l'Etat prévoit la contribution des chambres consulaires au plan de réduction de la dépense publique de 50 milliards d'euros d'ici 2017 ;

Considérant que cette volonté, appliquée aux chambres de commerces et d'industrie, s'est notamment traduite par la ponction de 500 millions d'euros sur les fonds de roulement en 2015 ainsi que par la réduction du montant de la taxe pour frais de chambres de l'ordre de 35 % entre 2012 et 2016 ;

Considérant qu'à l'échelle nationale, cette réduction du financement public du réseau des CCI a conduit les chambres à abandonner, au 1er septembre 2015, 349 millions d'euros d'investissements et à mettre en place de véritables plans de suppressions d'emplois concernant 1 750 salariés sous statut ;

Considérant que ces décisions successives ont eu un impact important sur la CCIR Ile-de-France dont le nombre d'agents a été réduit de 25%, en effet en 2010 et dans le cadre du CAP 2015, 320 postes ont été supprimés, soldés par des départs et par 120 licenciements. En 2016, 707 départs volontaires ont été enregistrés ;

Depuis le mois d'octobre et au fil des différents comités paritaires régionaux, la CCIR Ile-de-France n'a cessé d'annoncer aux partenaires sociaux, dans le cadre de son plan de réorganisation et de transformation, que 1000 postes seront impactés par un changement d'affectation, des mutations ou des suppressions de postes. La prochaine assemblée générale du 7 avril devrait préciser le projet de restructuration ;

Considérant que la CCI d'Île-de-France souhaite poursuivre sa démarche en réduisant son activité en matière de formation professionnelle par la restructuration de ces trois Centres des Formations Industrielles (CFI) situé à Gennevilliers, Orly et Paris ;

Considérant que ce projet de restructuration prévoit le transfert de la filière « maintenance des véhicules » accueillies au CFI Gambetta vers le site d'Orly ce qui aura un impact à la fois sur les élèves, les agents du CFI et le devenir du bâtiment actuellement en rénovation du CFI ;

Considérant que par le passé, un tel transfert de filière a déjà été expérimenté et s'est soldé par la perte des deux tiers des élèves initialement inscrits au CFI Gambetta ;

Considérant qu'il est probable que le transfert de la filière mécanique à Orly produise les mêmes effets car près de 75% des élèves actuellement inscrit dans cette filière sont domiciliés dans le Nord de Paris et dans les départements du Nord de la région Île de France ;

Considérant que cette offre de formation professionnelle est pourtant essentielle sur ce territoire marqué par un important taux de chômage des jeunes ;

Considérant la qualité de la formation délivrée par le CFI Gambetta qui se traduit notamment par un taux de réussite en sortie de CFI qui atteint 86.3% avec un taux d'insertion professionnelle de 75.1% ;

Considérant que le CFI d'Orly accueillant déjà une partie de la filière mécanique, une partie des postes enseignants et administratifs du CFI Gambetta seront supprimés ;

Considérant le projet de restructuration et d'extension du bâtiment du CFI Gambetta, en partie financé par la Région Île-de-France et l'Etat, qui se fixait comme objectif d'augmenter les effectifs d'élèves et d'améliorer les conditions d'apprentissage ;

Considérant que la restructuration des CFI remet en question ce projet avant même que les travaux n'aient été terminés et pourrait entraîner le changement de destination voire la vente des locaux pourtant restructurés grâce au soutien public à la formation professionnelle ;

Considérant que le rapport de la MIE « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux » a souligné la nécessité de promouvoir et de renforcer les formations des métiers de l'industrie afin de sécuriser le tissu économique parisien et francilien ;

Considérant que les agents des CFI sont en grève reconductible depuis le lundi 14 mars et occupent depuis les locaux du CFI Gambetta ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Raphaëlle Primet, Danièle Premel et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche,

le Conseil de Paris :

- exprime son soutien aux personnels des CFI en grève ;
- demande à la CCI Ile-de-France de réexaminer son projet de restructuration.